

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015
PROCES VERBAL**

Début de séance à 21h10.

M. le Maire : Bonsoir à tous et bienvenue à ce conseil municipal du 28/05/2015. Nous ne sommes pas habitués à voir autant de monde, mais c'est une bonne nouvelle que les Carrillons soient aussi intéressés par la politique de notre ville, justement au moment où les conditions financières de l'exercice des mandats locaux n'ont jamais été aussi difficiles.

L'an deux mil quinze, le vingt-huit mai, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de M. de Bourrousse, Maire.

Etaient présents : M. de Bourrousse, Maire, Mme Bellié, M. Millot, Mme Dussous, M. Le Bricon, Mme Lucas, M. Seillan, Mme Poletto, M. Valentin, Adjoints, Mme Dumont, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, M. Bossis, Mme Sanches Mateus, Mme Berton, M. Bigre, M. Thiémonge, M. Marnoto, Mme Gavanou, Mme Ratti, M. de Saint-Romain, M. Devred, M. Saunier, M. Constantin, Mme Cavillier, M. Rabany, M. Perriere, Mme Dussaussois.

Avait donné pouvoir : M. Doll à M. de Bourrousse, M. Lombard à Mme Le Guillou, Mme Sautreau à M. Le Bricon, Mme Bignon à Mme Dussous.

M. Nicolas de Saint-Romain est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 15/12/2014 a été approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rend compte de l'extrait du registre des décisions :

194	10/03/2015	Location stand pêche aux canards CHASSE AUX ŒUFS
195	10/03/2015	Prestation de la "Ferme Roz" dans le cadre de la Chasse aux Œufs
197	17/03/2015	Attribution marché n° 2015-01 "Commercialisation des espaces publicitaires dans les supports de communication de la ville" - Sté AECP
198	17/03/2015	Signature convention assistance juridique Cabinet Landot & associés
199	24/03/2015	ANNULE ET REMPLACE LA DECISION n° 192 - Avenant n° 2 - M.O. travaux crèche Marceaux
200	03/04/2015	Avenant n°2 - SAML prolongation de durée
D-2015-001	03/04/2015	Avenant de prolongation véhicule CCAS
D-2015-002	13/04/2015	Marché avec Les Petits Chaperons Rouges relatif à des prestations de services en vue de la gestion de la crèche des Diablotins à Carrières-sur-Seine

Pas de questions.

01- CM-2015-032 Tarifs des Services Publics Locaux

Rapport

Face aux contraintes financières pesant sur la Ville dans un contexte de baisse sans précédent de la DGF et de nouvelles dépenses imposées par l'Etat, il a été conduit une analyse des prestations proposées aux Carrillons.

Celles présentant des niveaux de déficit excessif et non soutenable dans ce nouveau contexte financier ont alors fait l'objet d'une refonte tarifaire afin d'obtenir un meilleur taux de couverture (rapport entre le prix facturé au client du service et le coût direct de production à la charge de la Ville).

En particulier pour la restauration scolaire et les activités périscolaires et suite aux réunions de concertation avec les fédérations de parents d'élèves, il a été décidé d'atteindre le taux de couverture cible, fixé par la Ville, par une progression des tarifs sur 2 ans : une première révision au 01/09/2015 et une seconde au 01/09/2016.

Cependant et considérant la nécessité d'apporter des éléments complémentaires à la définition des tarifs du conservatoire de musique et de danse, il est proposé que ces tarifs soient présentés lors du prochain conseil municipal.

Les tableaux annexés présentent en détail les différents tarifs des services publics locaux proposés pour la plupart à compter du 01/09/2015.

Débat

M. le Maire : avant de laisser la parole à Nicolas Seillan, qui a piloté, avec Claire Lucas et moi-même, la refonte de cette politique tarifaire, je vais profiter du fait qu'il y ait du monde pour donner quelques éléments contextuels, concernant la situation que nous affrontons aujourd'hui.

Peu après les élections municipales de 2014, l'Etat a brutalement et fortement réduit les moyens des collectivités territoriales, et a mis un certain temps avant d'en donner le cadre, la mesure, et les délais d'application.

L'ampleur de la baisse des dotations est inégalée pour les collectivités locales de notre pays. L'Etat interdit aux collectivités locales ce qu'il pratique depuis plus de 40 ans. Comme vous le savez sans doute, depuis 1974, l'Etat n'a pas voté un seul budget en équilibre. Ceci se traduit par une dette nationale de 2000 milliards d'euros.

Les collectivités locales ont, elles, l'obligation d'équilibre entre recettes et dépenses de fonctionnement chaque année.

De plus, nous avons le devoir vis-à-vis des citoyens de dégager un excédent des recettes sur les dépenses, pour permettre de financer tous les investissements qu'une commune souhaite réaliser. C'est à dire que sans un excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement, la ville ne peut entreprendre aucuns travaux.

Si nous n'entreprenons pas une sévère revue non seulement de la politique tarifaire mais également des dépenses, d'ici 2017, il n'y aura plus aucune possibilité d'investir dans notre ville. Pourquoi ? Parce que les décisions de l'Etat qui s'imposent au budget de fonctionnement de Carrières-sur-Seine consomment plus que l'actuel excédent de ce budget qui constitue la dotation principale pour investir. En l'espèce, ces mesures de 2 natures, réduction de la DGF à horizon 2017 pour 1,7 millions d'euros, et augmentation immédiate de certaines dépenses pour 800 000 € (réforme des rythmes scolaires, amendes concernant les logements sociaux, la redistribution aux collectivités dites moins riches, la revalorisation des agents de catégorie C...), soit 2,5 millions d'euros au total, supérieur à notre excédent de fonctionnement légèrement supérieur à 2 millions d'euros.

Carrières sur Seine perd 2,5 millions d'euros de ressources à horizon deux ans, sur un budget de 19 millions d'euros. Cela représente près de 13 % de ses moyens financiers, ou plus de 30 % du montant cumulé des taxes foncières et taxe d'habitation.

Pour donner un ordre d'idée de l'ampleur de ce violent choc sur les finances de la ville, si nous voulions récupérer par la fiscalité locale, à horizon de 2 ans, ces 2,5 millions d'euros qui vont disparaître, il faudrait que nous augmentions les impôts locaux d'au moins 30 %.

Je vous rassure, ce n'est pas du tout ce que nous avons prévu de faire. Nous avons fait un choix que nous estimons être un choix de gestionnaire : ne plus subventionner des foyers de déficit aussi importants que ceux qui existent aujourd'hui dans notre ville.

Des habitudes ont été prises pendant une longue période d'apparente opulence désormais révolue. Je suis désolé de devoir vous l'annoncer même si je dois affronter la colère de certains et des familles qui seront touchées, alors que précisément, nous avons mis les familles au centre de nos actions durant tout le mandat précédent (développement de nouveaux services, de nouvelles activités, avec une grande satisfaction de voir les Carrillons particulièrement heureux dans cette dynamique nouvelle de notre commune). Mais cette réforme est inéluctable, et ne pas la conduire serait extrêmement préjudiciable pour les finances de notre ville.

Jamais les collectivités locales n'ont eu à affronter une telle réduction de leurs moyens financiers. Au cours du mandat précédent notre équipe avait déjà réduit la dette de 25 % la ramenant à moins de 500 € par habitant, et nous avons également réduit le nombre de fonctionnaires de la ville et l'absentéisme de manière significative.

Ce qui traduit notre volonté de gérer au plus près public l'argent public.

Ce que nous allons vivre durant les années à venir, ne va pas être spécifique à Carrières-sur-Seine. Des augmentations d'impôts ont déjà été votées dans certaines villes, et comme la réduction de la DGF va s'étaler jusqu'à 2017, ce que Manuel Valls a confirmé aujourd'hui à l'Association des Maires de France, il y aura dans les prochaines années d'autres augmentations d'impôts, de tarifs publics, et réductions de services dans toutes les villes de notre pays.

Pour votre complète information, si une commune s'aventurait à voter un budget en déséquilibre, le Préfet arriverait immédiatement dans la commune, et rétablirait l'équilibre budgétaire en augmentant les impôts du montant nécessaire.

Ne croyez pas un instant que nous avons pris ces décisions sans avoir tenu compte toutes les conséquences que cela engendrerait pour les familles. Cela représente pour nous un crève-cœur, mais nous n'avons pas le choix.

Je tiens à préciser que, bien évidemment, les 2,5 millions d'euros dont je parle, ne seront pas comblés par l'augmentation tarifaire envisagée, qui concerne tous les services publics de la commune (cantine, périscolaire, conservatoire, etc...).

Nous devons réaliser de nouvelles économies ou réduire le périmètre des services publics. Nous allons également devoir renoncer à un certain nombre d'investissements, notamment celui de la piscine qui engendrait 500 K€ de dépenses de fonctionnement supplémentaire par an, ce que nous ne pouvons pas nous offrir, ou en repousser d'autres ou encore étaler certains projets pour pouvoir quand même les réaliser. Il est hors de question de vous dire benoîtement dans 2 ans qu'il n'y plus d'argent dans la caisse, et que nous ne pouvons plus investir. Nous devons continuer à pouvoir investir pour notre ville, pour nos enfants, et pour cela, il nous faut réajuster les tarifs. Pour vous donner un exemple concret, le conservatoire représente environ un budget de 637 K€, avec seulement 180 K€ de recettes, soit environ 457 K€ de perte ou de subvention selon la grille de lecture de chacun. C'est une situation que nous ne pouvons plus nous permettre. Il faut se rendre à l'évidence : nous ne pouvons plus vivre sur le rythme des dépenses publiques de jadis.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de réviser la politique tarifaire de la ville dont font partie également la restauration scolaire et le secteur périscolaire.

Les tarifs publics du conservatoire feront l'objet d'une présentation ultérieure au prochain conseil municipal de juin.

Nous assumerons cette stratégie visant à limiter fortement les foyers de pertes et de déficit. Peu importe le coût politique que cela représente, je pense qu'il s'agit là d'une bonne méthode de gestion, et d'une nécessité pour notre ville.

Vous le savez, nous ne sommes pas issus de la sphère politique, notre objectif n'est pas de caresser les gens dans le sens du poil, et que le réveil soit ensuite douloureux. Nous souhaitons gérer la ville en respectant l'argent de tous, et en ne permettant pas que se perpétuent des mauvaises habitudes quand les moyens viennent à manquer, c'est à dire augmenter les impôts systématiquement. Nous rencontrons une situation très difficile qui demande beaucoup d'honnêteté intellectuelle de la part de tous. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les associations de parents d'élèves. Je comprends qu'il y ait des déceptions, je comprends qu'il y ait même une forme de colère car ces informations arrivent assez brutalement, mais il faut accepter le fait que les tarifs appliqués jusqu'à présent étaient en dehors de toute réalité économique... ce qui n'est plus tenable.

Les conseillers municipaux de l'opposition ont eux aussi participé aux Commissions préalables, c'est pourquoi cet exposé s'adresse principalement au public venu nombreux ce soir.

Une personne du public dresse un panneau.

M. le Maire rappelle que le public ne doit pas manifester durant une séance du Conseil municipal. Cet endroit est public, c'est la maison de tous, mais seuls les Conseillers municipaux élus ont la possibilité de se manifester.

Je vous remercie.

M. Rabany : avant de rentrer dans le détail, je voudrais recadrer un peu les choses. Vous présentez une situation un peu apocalyptique. Certes, il faut beaucoup plus de rigueur dans les choix. La recherche d'un équilibre budgétaire (dépenses / recettes) nécessitera une vigilance particulière, compte tenu de la baisse de la dotation de l'Etat, qu'on peut discuter. Je rappelle que ceux qui crient au loup sont souvent ceux qui proposent par ailleurs, s'ils revenaient au pouvoir, de multiplier par 3 ou 4 ce que le gouvernement actuel propose. Ceci étant, il y a effectivement, comme vous le dites vous-même, une baisse, mais qui représente entre 8 et 10% des recettes en 2017.

Bien évidemment, il faut faire des efforts sur un certain nombre de points. Il peut y avoir des réajustements pour les tarifs. Vous avez maintenant du recul par rapport à vos propositions initiales. Mais c'était vraiment une transformation complète qui correspond, de notre point de vue, à une conception un peu viciée qui est de considérer que les familles qui sont fortement impactées par ces propositions sont des sortes de clients habitant à Carrières, qui utilisent des prestations, et que ces prestations doivent être payées au prix coûtant. Nous estimons que l'école, les activités périscolaires et culturelles, ne sont pas des options offertes à des clients mais bien des outils collectifs publics, destinés à tous, enfants et habitants, pour l'éducation, la culture, l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté.

Qu'une part soit payée par les gens, c'est normal, mais nous ne pouvons pas accepter des mots comme « l'opulence », parce que ces services sont largement financés et doivent l'être par l'effort commun de la collectivité d'une ville, qui est connu plus généralement sous le nom d'impôts locaux. Il y a donc une part des impôts locaux qui doivent payer ces services et une petite part pour laquelle on peut discuter le fait qu'elle soit revalorisée, mais pas de la façon dont vous nous le proposez : vous

avez une démarche quasiment entrepreneuriale, où il s'agit de faire payer au prix coutant des gens qui auraient choisi le produit « école », le produit « activité périscolaire », voire même le produit « conservatoire », même si tout le monde n'est pas obligé d'aller au conservatoire.

Pour nous, il faudra par ailleurs une très grande vigilance sur les investissements futurs et leurs montants. Je pense à la voirie : ici même, dans la salle, il y a un certain nombre de personnes qui pensent que, par exemple, les dépenses de voirie dans le vieux centre représentent un montant superfétatoire.

Mais nous ne pouvons pas considérer aujourd'hui que la résolution du problème, même si elle est partielle comme vous l'avez dit, et même si vous répartissez cela sur 2 ans, consiste à frapper lourdement par une augmentation de 100 % pour la tranche des gens les plus modestes.

M. le Maire : vous verrez dans l'exposé de Monsieur Seillan que nous sommes loin du prix coutant pour la révision tarifaire. Par ailleurs, j'ai bien noté votre critique, vous avez beaucoup d'idées de dépenses, mais aucune proposition d'économie, ni de recettes supplémentaires. Ce n'est pas comme cela que nous pouvons équilibrer un budget.

Je veux bien entendre toutes les critiques, à partir du moment où elles sont constructives. Où sont les recettes de demain, Monsieur Rabany?

M. Rabany : dans les impôts locaux.

M. le Maire : c'est-à-dire que vous voulez augmenter les impôts locaux !

M. Rabany : je n'ai pas dit cela. J'ai dit que les impôts locaux représentent une masse importante de financement légitime, parce que l'impôt local est un outil démocratique qui touche tout le monde, qui ne cible pas uniquement des usagers. Deuxièmement, j'ai dit qu'il y a besoin, et on est d'accord là-dessus, d'être plus sélectif et plus vigilant sur le choix des investissements et leurs montants.

M. le Maire : M. Rabany, ne faites pas la même erreur que certains font, en ajoutant la confusion entre les budgets de fonctionnement et d'investissement. Dans 2 ans, si nous ne faisons rien, le sujet ne sera pas de savoir si nous sommes sélectifs ou pas puisque il n'y aura plus 1 € de vaillant dans les caisses de la ville pour investir.

M. Rabany : il y a un autre point que nous avons déjà développé ici. L'outil de l'emprunt est aussi un outil qui ne doit pas être utilisé de manière abusive, certes, mais selon la règle convenue ensemble, l'emprunt à taux fixe est le seul type d'emprunt qu'on peut envisager et peut être, si l'on juge qu'un investissement est essentiel, un outil utilisable. D'autant plus que, vous le dites vous-même, la ville a été très mal endettée, par le biais d'un emprunt toxique, mais son taux d'endettement, même avant que vous arriviez, n'était pas énorme. Vous l'avez encore réduit, dont acte. Aujourd'hui, la marge de la commune en termes d'emprunt est possible.

Effectivement, la question aujourd'hui sera de discuter avec la population pour savoir quels sont les investissements à venir qui sont absolument essentiels et prioritaires, qui doivent être retenus pour la collectivité.

M. le Maire : c'est exact, mais on ne peut pas emprunter l'intégralité de nos dépenses d'investissement.

M. Rabany : certes je suis d'accord.

M. Seillan : tout le monde dans l'assistance a dû lire le dernier Carrières magazine, dans lequel nous avons projeté les dépenses et les recettes de fonctionnement uniquement. Nous montrons qu'en 2017, nous ne dégageons plus de résultat de fonctionnement. Si nous avons tiré un peu plus loin la courbe, elle se serait inversée, c'est l'effet de ciseau. Ce que vous évoquez, M. Rabany, ne fonctionne pas. Nous ne pouvons pas emprunter pour des dépenses de fonctionnement.

L'horizon 2017 est très proche pour une commune. Nous sommes sur des effets d'inertie énormes, et si nous ne faisons rien, le résultat de fonctionnement en 2018 et 2019 sera négatif, le budget sera donc déséquilibré. Je ne veux pas faire de catastrophisme, mais cela ne marchera pas et nous serons mis sous tutelle.

M. Rabany : la question sur la masse salariale et sa maîtrise est aussi une question essentielle.

M. Seillan : nous ne pouvons pas emprunter pour payer les salaires.

M. Saunier : je ne partage absolument pas la position de M. Rabany, et vous le savez très bien, puisqu'il y a 7 ou 8 mois, quand le problème de l'équilibre budgétaire s'est présenté, on a été parmi ceux qui vous ont demandé des comptes sur le taux de couverture de ces dépenses. Nous n'avons pas encore la totalité des chiffres encore, et c'est un petit peu ce qui me gêne. J'aimerais bien que vous nous les donniez, et d'une manière pédagogique pour l'ensemble des Carrillons. Je pense qu'ils

ont besoin de savoir, d'une part, le montant des dépenses (vous les avez donnés dans le Carrières magazine pour la cantine et le taux de couverture : on est en-dessous de 50 %), mais on n'a pas le détail des autres taux de couverture des services (périscolaire, conservatoire, etc...) ; et d'autre part il y a une décision politique. Celle-ci est à vous de la prendre. C'est à vous de dire quel est le taux acceptable dans une commune comme la nôtre de taux de couverture : 40%, 50 %, 60 % ... ? Une fois que vous avez défini la décision politique, vous pouvez l'expliquer, et ensuite, on établit la tarification puisque nous savons quelles sont les classes de revenus que nous avons à Carrières, et on modélise. C'est-à-dire qu'on décide si on fait 3 ou 4 tranches; on veut que les plus défavorisés continuent leurs enfants en payant peu cher pour la cantine, mais cela veut dire que les autres vont payer un peu plus cher. Je voudrais par ailleurs vous rappeler M. Rabany, qu'il y a 40 ans, nous étions dans le même cas pour l'eau potable. C'était subventionné par les collectivités locales. Combien d'années nous a-t-il fallu pour demander l'équilibre budgétaire de l'eau potable. Pourquoi dans ce cas, on ne subventionnerait pas aussi avec nos impôts l'eau potable ?

La question de l'eau potable est totalement réglée.

Il me semble que pour les histoires de cantines, de services proposés par les collectivités locales, nous nous trouvons devant un mur qu'il faut regarder en face. Il ne faut pas essayer de le contourner dans tous les sens.

Par contre, j'aurais aimé savoir quels sont les taux de couverture des dépenses que vous attendez, avec les taux que vous avez proposés.

M. le Maire : c'est exactement ce que Nicolas Seillan va développer.

M. Seillan : je voudrais vous répondre M. Saunier. Je sais que vous n'avez pas pu venir à la dernière Commission Finances, M. Constantin vous représentait. Sachez que l'ensemble des thèmes que vous venez d'aborder ont été vus lors de cette Commission, et depuis, nous avons rencontré les Fédérations de parents d'élèves et infléchi un certain nombre des propositions qui avaient été faites.

M. Saunier : je suis au courant, mais ce que je veux, c'est que tout le monde le sache.

M. Seillan : tout le monde le sait dans cette salle, puisque les PowerPoint, dont je vais vous dispenser ce soir, ont été présentés aux membres des Commissions municipales, aux Fédérations de parents d'élèves.

M. Saunier, c'est exactement avec cette philosophie que nous avons travaillé. Nous avons pris le problème par le bon bout. Prenons pour exemple la cantine :

- 1- quel est le coût de revient d'un repas,
- 2- quel taux de couverture voulons-nous appliquer,
- 3- il en découle un tarif.

C'est comme cela que nous avons construit les tarifs, ce qui nous a amené dans certains cas, à baisser certains tarifs. Globalement, la facture va augmenter, mais les tarifs qui présentaient des taux de couverture disparates ont été homogénéisés, et dans certains cas, ils ont été diminués.

M. Constantin : je pense qu'il aurait été bon que le PowerPoint soit présenté ce soir, compte tenu du fait qu'il y a eu des changements, pour l'ensemble des gens qui sont autour de cette table.

M. Seillan : la synthèse vous est donnée, puisque vous avez sous les yeux les tarifs actuels (avant)/à partir de 2015 (après). Nous avons tous eu la démonstration de la construction. L'ensemble des autres tableaux que j'ai pu présenter ont été envoyés à tout le monde.

M. Perrière : quand vous parlez de modifications légères, vous avez reculé pour mieux sauter, puisque c'est la proposition initiale qui est prévue au 1er septembre 2016.

M. le Maire : M. Perrière, nous partons de 1,10 € le repas pour un coût de 6,60 € (hors frais de structure). Vous pensez que cela peut tenir pendant combien de temps encore ?

M. Perrière : vous avez mis combien de temps avant de trouver que le coût de repas était de 6,60 € ?

M. le Maire : le problème n'est pas là. Tout à l'heure, M. Rabany était choqué par la terminologie d'opulence. L'opulence correspond au fait que les personnes qui ont gouverné ce pays depuis 40 ans ont fait de la France un pays vivant au-dessus de ses moyens, empruntant à tour de bras, et laissant un champ de ruine et de dettes à ses enfants... 2 000 milliards de dettes, ce qui équivaut presque à notre Produit Interieur Brut, c'est abyssal. Si la BCE (Banque Centrale Européenne) n'était pas là pour racheter directement ou non nos dettes, je vous garantis que nous serions dans le même état que la Grèce aujourd'hui. Ne l'ignorez surtout pas.

Nous avons un devoir en tant qu'élu, d'équilibrer notre budget et de ne pas suivre ce mauvais exemple, dispensé par l'Etat qui nous met la corde autour du cou aujourd'hui.

Il faut donc que nous trouvions des solutions et que nous soyons courageux. Pour l'instant, vous n'avez fait qu'une seule chose : critiquer l'augmentation des tarifs. Mais vous n'avez pas la moindre

idée, ni suggestion, pour trouver de nouvelles recettes et d'économies supplémentaires à horizon de 2 ans.

N'importe quel agent économique, face à une telle baisse de ses ressources en si peu de temps, doit s'adapter, en faisant de lourdes réformes. Nous n'avons pas le choix.

Je rappelle que l'augmentation des tarifs ne va couvrir qu'une faible partie de la baisse de nos moyens. Ce ne sera donc pas le seul levier que nous serons contraints d'utiliser. Il y aura des réductions de dépenses dans d'autres domaines, comme je l'ai précisé précédemment, telles que la suppression et la réduction de prestations... nous n'avons pas le choix.

Croyez bien que nous n'éprouvons aucune satisfaction d'annoncer des nouvelles aussi désagréables à nos concitoyens... bien au contraire !

Bruno Le Bricon, Aldona Poletto, Claire Lucas, Marie-Ange Dussous ont développé un certain nombre de services supplémentaires en direction des familles. Nous avons augmenté la capacité des crèches. Mais tout cela a un coût, et dans la mesure où il est en partie financé par la Dotation de l'Etat qui disparaît de manière massive à horizon de 2 ans, nous devons y faire face.

M. Perrière : nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas revoir un certain nombre de choses. On dit que la manière de procéder est brutale. Aller supprimer les tranches qui sont un acquis est inacceptable.

M. le Maire : M. Perrière, il n'y a pas d'acquis. C'est de l'argent public. La tranche minimale à Sartrouville est à 3,80 €, elle était à 1,10 € chez nous. Cela vous paraît normal ?

M. Perrière : vous prenez exemple sur vos voisins maintenant ?

M. le Maire : ces propos ne sont pas acceptables. J'essaie de travailler avec tous mes voisins depuis longtemps. J'ai proposé des mutualisations nouvelles aux communes de la CABS, qui n'ont jamais voulu, car elles ne voyaient pas l'urgence de la réduction des dépenses publiques. Par exemple, on ne pouvait pas fusionner les services de ressources humaines de toutes les villes de la CABS, ce que je demande depuis plusieurs années, sans qu'elles soient d'accord. Personne ne voulait aller plus loin dans le transfert de compétences, parce que l'Etat n'avait pas impulsé une véritable économie à réaliser dans les collectivités locales.

Je vais rejoindre M. Rabany sur au moins 1 point : en l'occurrence, il est exact qu'un certain nombre de collectivités, dont la nôtre, auraient pu faire des économies plus tôt, via la mutualisation accélérée. Elles ne l'ont pas fait parce que les élus ne voulaient pas abandonner des prérogatives, car elles favorisent le clientélisme et permettent une réélection plus facile.

Pour ma part, ce n'est pas mon problème : la réélection n'est pas mon sujet. Ma priorité est la gestion pour dégager des recettes afin d'investir intelligemment pour les Carrillons.

Nous utiliserons d'autres atouts en monétisant certains actifs de notre commune afin d'être en capacité de financer nos investissements. C'est comme cela que nous allons gérer.

Vous verrez : nous serons peut-être les premiers dans la CABS à entamer ce processus de révision tarifaire, mais cela ira vite ensuite, les impôts locaux ont déjà commencé à augmenter dans certaines villes. La Ville d'Argenteuil a évité in extremis la mise sous tutelle la semaine dernière. Soyez constructifs, venez avec des idées, on les écoutera avec plaisir.

M. Seillan : M. Perrière, vous dites qu'il y a suppression des tranches. Ce n'est pas le cas. Nous proposons de passer de 9 à 3 tranches, et non pas de 9 à 1 tranche. Pour votre information, à Sartrouville par exemple, il n'y a qu'une seule tranche. Seule Chatou a plus de tranches dans les communes avoisinantes, proposant ainsi 15 tranches, avec un 1^{er} prix de repas à 0,30 €, mais un prix en T15 supérieur à notre prix en T9.

Vous étiez là lorsque nous avons présenté cela en Commission Finances.

Par ailleurs, vous avez l'air d'insinuer que rien n'a changé entre ce qui a été présenté à la Commission Finances et ce qui est présenté aujourd'hui.

Je vous donne un chiffre qui est public : j'avais escompté, dans la proposition qui avait été vue en Commission Finances, 550 K€ de recettes supplémentaires sur la cantine et le périscolaire.

Aujourd'hui, compte tenu des ajustements effectués après avoir rencontré à 2 reprises les fédérations de parents d'élèves, il « n'y a plus que » 450 K€ escomptés de recettes supplémentaires. Cela représente près de 20 % de moins... nous avons donc ajusté le tir. Je ne suis pas en train de vous dire qu'il y a zéro à la fin, mais il restera, je l'espère, 450 K€ de recettes supplémentaires. Nous ne pouvons donc pas dire qu'il ne s'est rien passé depuis la Commission Finances.

M. Perrière : le tableau sur les coûts des cantines qui était prévu avant la réunion d'aujourd'hui est celui qui sera applicable au 1er septembre 2016 ?

M. Seillan : c'est exact pour ce qui concerne les cantines, mais pas pour le périscolaire.

Par ailleurs vous dites que les chiffres n'ont pas changé. J'ai calculé un coût de revient du repas à 6,60 €, j'ai mis du temps avant d'y arriver car il est vrai que ce travail analytique, compte tenu d'un certain confort dans lequel nous étions, n'avait pas forcément été fait et approfondi. Nous l'avons

effectué. Nous y avons passé beaucoup de temps. C'était 6,60 € il y a un mois, c'est toujours 6,60 € aujourd'hui.

Le coût moyen de facturation est, quant à lui, de 3,67 €.

Je rappelle qu'il s'agit là de la situation 2014 d'une année de facturation complète.

M. le Maire : nous partons d'un taux de couverture de 55 %, et nous avons pour objectif d'obtenir un taux de couverture d'environ 82 %.

Un tarif social qui sera fixé à 50 % du coût du repas, à 3,30 € et un tarif intermédiaire à 75 %.

Le déficit qui perdurera sur le fonctionnement de la cuisine centrale sera donc d'environ 350 K€. Nous sommes donc très loin, M. Rabany, de l'usager consommateur qui va payer le prix coutant. Je le dis d'autant plus fermement que ce coût n'est pas complet dans la mesure où il ne comprend pas les services généraux de la mairie, ce qui pourrait être évalué dans une étude analytique plus fine. Si nous le faisons, nous aboutirions à un coût unitaire vraisemblablement supérieur à 9 €, qui est d'ailleurs le tarif que nous avons choisi pour les personnes extérieures à la commune.

M. Constantin : lors de la Commission, j'étais intervenu en vous demandant de revoir les tranches T1 et T2. Effectivement, passer de 1,10 € à 3,30 € en 2 ans (200 %), je trouve que, pour ces personnes qui sont dans la tranche de 0 à 9 000 €, c'est très conséquent.

Visiblement, ce que l'on dit en commission, vous l'écoutez, et je n'en doute absolument pas, mais vous ne faites que l'écouter.

M. Seillan : nous en avons effectivement parlé en commission, il faut arrêter de faire du catastrophisme. Il faut donner des cas concrets, ce que nous avons d'ailleurs fait avec les fédérations de parents d'élèves : combien cela va coûter de plus à un parent d'élève, qui se trouve dans telle ou telle tranche et dans telle et telle organisation de la journée de son enfant ?

Les pourcentages ne sont pas révélateurs pour des montants si petits, mais prendre en compte le fait que payer 1 € un repas qui nous coûte 6,60 € en coût direct (et pas en coût complet), c'est perdre de l'argent tous les jours.

Nous avons donc construit un tarif, je dis à nouveau et je le redirai, non pas en regardant ce 1,10 € mais en regardant combien cela nous coûtait et quel taux de couverture nous souhaitions appliquer. C'est une décision politique que M. le Maire a rappelé : nous souhaitons un taux de couverture de 50 % pour la 1^{ère} tranche, soit 3,30 € le repas. C'est la moitié de son coût de revient en coût direct et donc un grand tiers en coût complet.

M. Constantin : ce n'est pas ce que je vous avais demandé. Lorsque je vous ai posé la question, c'était tout simplement parce que, sur la tranche T1, seulement 2 ou 3 % de personnes étaient concernées.

M. Seillan : c'est 7 % en T1.

M. Constantin : c'est la raison pour laquelle j'aurais bien aimé que nous projetions à nouveau l'ensemble des éléments que vous nous avez donnés. C'était intéressant, même pour le public.

M. Seillan : je vous rappelle que tous ces éléments ont été communiqués aux élus et aux personnes présentes dans le public.

M. Rabany : il n'en reste pas moins que les 9 tranches résultent d'une discussion qui a eu lieu il y a quelques années, et qui étaient un équilibre satisfaisant.

Revenir à 3 tranches n'est pour nous pas acceptable, car cela écrase des situations très variables.

Pour nous, l'équité est fonction des moyens de chacun.

Vous dites qu'il y a des communes qui ne l'ont pas fait... mais ce n'est pas notre problème.

Nous nous sommes battus durant des années dans cette commune, pour que, justement, on introduise le quotient qui n'existait pas il y a une quinzaine d'années.

Aujourd'hui, vous arrivez à une mesure qui aboutit à réduire ce nombre de tranches, qui écrase donc les différences de revenus. Hors, s'il y a bien quelque chose qui nous paraît important, c'est la progressivité, et nous avons la même réflexion sur l'impôt, c'est-à-dire que soit prise en compte la situation la plus fine possible. On ne peut, bien évidemment pas faire cela individuellement, on est obligé de raisonner globalement, mais par un système de tranche qui permet de fixer, en fonction des moyens des gens, un tarif différent.

Dernier point : certes, maintenant il y a un dialogue et les parents d'élèves font aussi leur travail de mobilisation, mais quand on tape avec un marteau, ça fait moins mal quand on met un peu de pommade après.

M. Seillan : je vais vous répondre sur un point que nous avons vu avec M. Perrière, en Commission Finances : l'INSEE, qui travaille sur une population de 66 millions de personnes environ, a moins de tranches de revenus que les tranches que nous avons à Carrières-sur-Seine. C'est vous dire si les tranches que nous avons sont peu représentatives.

Pour illustrer mon propos, voici quelques éléments : sur 9 tranches, nous avons 50 % des Carrillons qui se trouvent dans la tranche T9. Cela démontre bien que les tranches ne sont pas homogènes et pas représentatives du revenu des Carrillons actuels.

La refonte des tranches permet de récupérer des tranches présentant une certaine homogénéité, que nous proposons à 20, 30 et 50 %.

M. Rabany : ce qui va sanctionner les familles les plus modestes.

M. Seillan : ce qui sanctionnerait le plus les familles modestes serait de n'avoir qu'une seule tranche comme le fait Sartrouville. Nous en conservons 3.

M. Saunier : M. Rabany, il y a la situation « avant », et la situation « après ». Nous sommes « après », une situation nouvelle.

M. le Maire, lorsque nous avons discuté la première fois de ces tarifs, nous avons attiré votre attention sur le fait qu'il peut y avoir une fraction de la population faible, très modeste, qui peut se trouver en situation difficile. Est-ce que vous avez prévu un petit budget CCAS pour faire face à ces quelques cas Carrillons qui pourraient ne pas pouvoir payer ?

M. Seillan : M. Saunier, la réponse est dans votre question : le CCAS est déjà doté d'un certain budget.

Nous traiterons les situations les plus critiques, comme le fait déjà le CCAS, au cas par cas.

M. Saunier : lorsque nous avons évoqué en commission le prix de revient des repas, vous nous parlez de coût direct de 6,60 €, nous étions à 8,23 €...

M. Seillan précise 8,23 € duquel il a été retiré le coût goûter, qui n'est pas facturé avec la cantine, ce qui explique que nous l'ayons isolé le prix du goûter de celui de la cantine. Par ailleurs, nous avons ajusté certains éléments à la fois en termes de charges et en termes de nombre de repas produits : nous arrivons à un coût direct de 6,60 €.

M. Saunier : d'accord, c'est pour cela que les chiffres ne sont pas les mêmes.

Vous nous avez tendu la perche M. le Maire, pour savoir si nous avons des solutions pour diminuer les coûts.

Là, on ne parle que d'augmenter les recettes, mais pouvons-nous baisser le prix de revient ?

Je m'interroge parce que nous sommes avec Chatou. Nous avons du personnel de Chatou, du personnel de Carrières, et il n'y a pas de mutualisation.

Est-ce le personnel de Carrières vient en substitution quand il y a des absences à Chatou ? Non, ce n'est pas possible. Vous avez une formule, qui a été créée par l'Etat et qui permet de faire face à cela, notamment aux services marchands des collectivités, il s'agit de la création de Société Publique Locale (SPL). Elles sont spécifiques pour cela, et là, vous avez une vraie mutualisation, parce que vous avez le personnel de Chatou et de Carrières qui se trouvent dans la même société : ceux qui y travaillent déjà et qui sont fonctionnaires le restent, mais ceux qui arrivent après sont embauchés en régime privé, avec une gestion beaucoup plus simple. Je suis persuadé que le passage à cette formule-là doit pouvoir engendrer des économies significatives... d'autres l'ont fait, et s'en portent très bien.

M. Seillan : SPL ou DSP (Délégation de Services Publics) : il existe plusieurs formes juridiques.

M. le Maire a dit en préambule que nous nous attendons à 2 ans à un recul du résultat de fonctionnement de 2,4 M€. Nous escomptons, comme je l'ai déjà dit, 450 K€ de recettes supplémentaires, ce qui ne représente même pas 20% de la baisse du résultat de fonctionnement ; nous n'escomptons pas combler totalement ces 2,4 M€ par de nouvelles recettes. Bien évidemment, pour le reste, nous devons aller chercher dans les dépenses, puisque que nous ne pourrons plus toucher aux recettes.

Par conséquent, nous irons effectivement voir tout mode de fonctionnement qui nous permettra de faire des économies : SPL, DSP... DSP sur des crèches, sur la cantine, nous allons étudier cela attentivement.

C'est plus rapide, vous avez raison, et plus puissant, de commencer par augmenter les tarifs que de créer avec Chatou une SPL en 3 mois.

M. Le Bricon : il semblerait qu'on vous ait mal renseigné quant à la possibilité de substituer les personnels de Chatou et de Carrières-sur-Seine en cas d'absence.

Concernant la mutualisation, vous savez très bien que nous avons aujourd'hui (au contraire de ce qui existait il y a un an) un chef de production unique, une diététicienne unique qui travaille pour l'intégralité de la cuisine centrale.

M. Saunier : et le chef a le pouvoir sur les deux populations de salariés ?

M. Le Bricon : oui puisqu'il gère les deux personnels. Il n'y a plus aujourd'hui d'équipes Carrillone et Catovienne, mais bien une seule équipe production au sein de la cuisine centrale qui sort 5600 repas par jour.

M. Seillan : je voulais rappeler un certain nombre de points, même s'ils ont parfois été abordés. Selon l'AMF, la moitié des communes se retrouvera en graves difficultés en 2017 si rien n'est fait. A Carrières-sur Seine, nous anticipons ces difficultés :

1. Compenser une baisse des recettes de 11 % sans toucher aux impôts locaux est une gageure.
Pour beaucoup d'entreprises, une baisse des recettes de cette ampleur conduit directement au tribunal de commerce et au dépôt de bilan.
2. La structure de nos dépenses (celles d'une collectivité) est majoritairement composée de charges fixes. Sans être excessif, je dirais que nous ne pouvons pas licencier le personnel, si tant est que nous ayons des sureffectifs.
Une grande partie de nos dépenses de fonctionnement, et pour une part celle en investissements, sont incompressibles (ex. taux d'encadrement des enfants dans les écoles ou entretien réalisé dans les locaux communaux).
3. Une hausse des impôts est une mesure à mon sens lâche, qui toucherait l'ensemble des foyers carrillons, y compris ceux qui n'utilisent pas les services qui sont ciblés par la hausse que nous proposons.
Une hausse des impôts est définitive, alors que nous ne paierons pas toute notre vie la cantine de nos enfants qui grandissent.
J'ajouterais qu'une hausse d'impôt ne résout en rien un déficit qui, autrefois, était compensé par des dotations étatiques.
Le recul de 2,4 M€ du résultat attendu en 2017 représente l'équivalent de 30 % de chacune des taxes foncière et d'habitation. Ce manque à gagner est aussi soudain que subi.
4. La hausse des tarifs qui est proposée ne compensera pas la baisse des dotations. Nous devons également :
 - a. réduire nos dépenses,
 - b. étaler nos investissements,
 - c. en financer une partie par l'emprunt (Crèche Marceau par exemple),
 - d. renoncer à certains autres (piscine).
5. Pour construire la hausse des tarifs que nous vous proposons, nous avons benchmarké les communes avoisinantes. Une seule d'entre-elles présente plus de tranches que nous (Chatou). Toutes les autres communes présentent moins de tranches, et même parfois une seule tranche (Sartrouville et Montesson).
6. Avec un premier prix de repas fixé à 3,30 euros, nous demeurons inférieurs aux prix uniques constatés dans les cantines de Montesson et de Sartrouville
7. Le taux de couverture cible qui nous a servi à construire le prix facturé aux familles ne permettra pas de couvrir l'ensemble des coûts de la cuisine centrale et du fonctionnement du périscolaire.
La cantine restera, à l'aune 2016, déficitaire d'environ 15% et le périscolaire restera déficitaire d'environ 40%.
8. Ces déficits ne permettent donc pas de financer un quelconque investissement, comme j'ai pu l'entendre, voire même le lire !
9. Les déficits de 15% et de 40% seront donc comblés par les autres recettes de la ville, en l'occurrence, M. Rabany, les impôts locaux.
10. Aujourd'hui, la facturation moyenne aux familles ne couvre que 55% des repas qui sont donc subventionnés par la ville à hauteur de 45%.
Nous proposons donc de passer ce taux de 55% à un taux de couverture de 83% en deux ans.

M. Rabany : vous parlez de passer à 83%. Mais on oublie qu'il y a une part incompressible : nous sommes dans un service, pas dans un droit. Prenons le droit à l'accès la cantine : aujourd'hui, cela fait partie du droit du citoyen d'envoyer ses enfants à l'école.

M. Seillan : je vous rappelle que la cantine n'est pas un service obligatoire...vous parlez du « gratuit pour tous ». C'est connu, mais cela ne fonctionne pas. Regardez ce qui se passe en Grèce, avec l'électricité gratuite... le mois prochain, les grecs ne pourront plus du tout payer leurs fonctionnaires.

M. Rabany : entre passer du gratuit à 83 %, alors qu'il s'agit très largement d'un droit citoyen, la preuve est qu'une loi a été votée au Parlement en 1^{ère} lecture le 13 /03/2015 qui prévoit le droit d'accès à la cantine, comme étant un droit citoyen pour lequel aucune discrimination ne pourra être opposée. Nous sommes donc bien dans une démarche de droits de citoyens dans chaque commune. Que le citoyen participe, nous sommes bien sûr d'accord, mais qu'on passe de 55 % à 83 % en deux ans, je dis que c'est taper trop fort sur les familles, et c'est mettre du désordre dans la vie des familles.

M. Seillan : en tant que père, je suis d'accord avec vous M. Rabany, mais en tant que Maire-adjoint aux finances, passer de 55 % à 83 % n'est que faire 20 % du chemin. Nous perdons 2,4 M€, nous proposons 450 000 € de recettes supplémentaires... nous savons que cela représente un budget conséquent pour les familles, et pèse encore plus pour certaines d'entre elles... mais ce n'est encore une fois que faire 20 % du chemin.

Je le répète encore, ce n'est pas en regardant le pourcentage d'augmentation que nous avons bâti ce tarif mais en fixant un taux de couverture que nous souhaitons obtenir : 50 % pour la 1^{ère} tranche qui regroupe les 4 tranches actuelles.

M. Saunier : nous vous soutiendrons dans cette approche, à la condition que vous ayez dans le cadre du CCAS, un budget pour faire face aux personnes qui seront en difficulté, et qui ne pourront pas payer pour leurs enfants à la cantine.

J'indique quelle est notre position, qui va dans le bon sens. Nous savons qu'il faut augmenter les recettes et les taux de couverture. Nous avons été parmi les premiers à en parler, et on vous appuiera dans ce sens, mais on doit prendre en compte les personnes nécessiteuses.

M. le Maire : c'est prévu dans le cadre du budget du CCAS. Mme Bellié vous l'a d'ailleurs rappelé. D'autre part, je voudrais vous informer que le taux d'impayés à Sartrouville est de même nature que chez nous, avec une sociologie présentant un revenu moyen inférieur au nôtre. Pourtant, la ville propose un tarif unique, avec une tranche unique.

Il n'y a donc pas lieu d'avoir une crainte manifeste à voir les demandes augmenter au CCAS. Je précise enfin que chaque demande est scrupuleusement, et individuellement examinée, comme le sait Mme Cavillier, qui est membre du Conseil d'administration, et qui sait donc comment cela fonctionne.

M. Seillan : je voudrais illustrer ce que représente la hausse de ces tarifs / mois (sur 10 mois de scolarité) pour un élève en élémentaire, qui va à la cantine, et dont les parents le récupèrent le soir à 18h00 :

	cantine et 18h00	
	2014-2015	2014-2016
T2	36 €	43 €
T7	36 €	41 €
T9	54 €	75 €

Pour ce même élève si les parents le récupèrent à 18h30 :

	cantine et 18h30	
	2014-2015	2014-2016
T2	20 €	28 €
T7	5 €	9 €
T9	21 €	42 €

Pour ne pas annoncer des recettes que nous ne risquerions de ne pas avoir finalement, nous avons bâti un budget avec des hypothèses de déperdition, en l'occurrence 5 % sur la cantine, 15 % sur le périscolaire et 50 % sur la garderie du matin.

Nous nous attendons à des recettes supplémentaires pour le budget de la commune qui concernent :

- la cantine : 330 K€ ;
- le périscolaire, 120 K€ ;
- sur l'ensemble des autres prestations (cimetière, Redevance du Domaine Public, séjours...) : 100 K€.

Cela représente un total de 550 K€ de recettes supplémentaires, soit 1/5^{ème} de la baisse du résultat escompté à deux ans pour la commune.

Augmenter les tarifs dès 2015 est, me semble-t-il, faire preuve de courage et d'alerter sur l'impasse économique qui se profilerait si rien n'était entrepris.

J'ajouterai que dans le cadre du périscolaire, sont conservés les mesures de dégressivité des tarifs... nous n'y avons pas touché.

M. le Maire : avant de passer au vote, je voudrais, à destination du public qui est venu nombreux ce soir, préciser que nous n'aborderons pas la tarification du Conservatoire en cette séance. Elle fera l'objet d'un débat et d'une délibération au conseil municipal du 29/06/2015, car nous souhaitons faire le même travail que nous avons effectué avec les fédérations de parents d'élèves, afin d'avoir le temps de rencontrer ceux qui le souhaitent, chiffres à l'appui, en parlant des mêmes problématiques que ce soir, c'est-à-dire le problème du taux de couverture.

M. Saunier, vous n'aviez peut-être pas entendu tout à l'heure ce que j'avais dit, mais nous sommes à un taux de couverture d'environ 30 % au conservatoire en coût direct, soit un déficit de 457 000 €. Je suis ouvert à toutes les propositions des uns et des autres, ainsi que Mme Poletto et M. Seillan,

pour essayer de trouver une solution, car il va falloir imaginer d'autres formes d'éducatrices musicales et/ou d'autres tarifications. Nous sommes en tous cas dans une impasse budgétaire très forte. Je rappelle que nous sommes en plus contraints par le régime spécifique des éducateurs artistiques, qui n'ont pas le droit de travailler plus de 16 à 20 heures par semaine. Je laisse à votre sagacité et à votre simple analyse le fait de devoir gérer des conditions d'embauche qui sont complètement déconnectées de la réalité économique du monde dans lequel nous vivons.

Aujourd'hui, il n'est malheureusement plus possible de pouvoir s'offrir de telles prestations, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il faille fermer le conservatoire (comme je l'ai entendu dire). Il faut bien analyser l'outil et regarder comment nous pouvons le faire fonctionner différemment avec des coûts de fonctionnement qui soient adaptés aux moyens des personnes qui le fréquentent, et à la ville qui le finance.

M. Seillan : je souhaiterais ajouter aux exemples d'augmentation que j'ai donnés tout à l'heure, à un an et à deux ans, j'ai cité les mêmes exemples que ceux qui m'avaient été soumis par la PEEP et la FCPE : 75 € de plus par enfant, par mois pour les familles qui sont en T9.

La tranche T9 ne concerne pas des familles « riches » : il s'agit de foyers qui présentent un revenu de 60 000 € net imposable. J'ai parfaitement conscience que 75 € de plus (cité dans mon exemple) pour une famille qui a deux enfants, cela représente 150 € de plus par mois. Il ne faut pas se leurrer, et là, je cite l'exemple critique, c'est significatif.

M. le Maire : croyez bien que nous ne sommes pas ravis de devoir procéder à cette augmentation tarifaire, mais il nous paraissait absolument impossible de continuer dans une telle configuration, avec de tels déficits pour nos prestations municipales. L'illusion budgétaire eut été d'augmenter les impôts quand beaucoup vont le faire autour de nous, sans jamais s'attaquer à la racine du mal. Je pense qu'effectivement, il n'est pas bon d'avoir en son sein de tels déficits de fonctionnement pour certaines prestations.

Vous avez tous entendu que nous sommes dans une situation nationale budgétaire difficile.

Bruxelles nous impose de réduire nos dépenses... par capillarité, c'est descendu jusqu'aux communes. C'était inévitable et nous n'avons pas d'autre choix que d'y faire face. Nous devons donc prendre nos responsabilités, à notre niveau, faire passer des messages désagréables, mais il nous paraît totalement déraisonnable de continuer sur une telle perspective budgétaire déséquilibrée. L'augmentation des impôts, solution que certains parents d'élèves préconisaient, ne résoudrait pas le problème de déficit excessif de certains services publics, et, en tous cas, ce n'est pas la gestion publique telle que nous la concevons.

Cela nous permettra peut-être de ne pas avoir à augmenter les impôts. Cela occasionnera des dépenses supplémentaires aux familles, mais pendant un laps de temps déterminé, puisque leurs enfants ne resteront pas éternellement en élémentaire.

C'est aussi un élément à prendre en compte, même si ce n'est pas le plus satisfaisant, j'en conviens.

M. Saunier : nous avons parlé des augmentations de recettes, et là, on vous soutient, mais j'aimerais bien, puisque nous avons la chance d'avoir aujourd'hui beaucoup de Carrillons présents dans cette salle, que vous nous parliez de la réduction de dépense.

Je rappelle que le premier poste, pour 60 %, ce sont les dépenses de personnel municipal. Il faut absolument que vous preniez des engagements pour réduire ces dépenses. Vous dites que vous avez réduit le nombre des fonctionnaires, c'est vrai, mais comme les salaires ont augmenté parce que vous avez pris des gens qui sont beaucoup plus capés (on a un nombre de directeurs à Carrières, comparé à d'autres communes, bien supérieur). Il faut donc absolument que vous vous intéressiez à ce poste, et je sais que parce qu'ils sont fonctionnaires, on ne pas les mettre dehors, mais il faut qu'il y ait une stratégie dans la durée. Peut-être que ceux qui partent ne devront pas être remplacés, etc...

M. le Maire : c'est exactement ce que nous faisons depuis 2008, M. Saunier. Je voudrais quand même corriger votre vision des choses, car le montant des dépenses de la masse salariale rapportée au budget n'est pas la bonne valeur.

En effet, un certain nombre de services publics peuvent être mis en délégation de service public (ex : crèche des Diablotins). Si nous passons la crèche des Lutins en DSP, vous allez voir disparaître une partie de la masse salariale, mais la contrepartie sera que nous paierons une somme donnée au délégataire. Ce n'est donc pas cela la bonne variable.

La bonne variable est la dépense publique par habitant. Je vous garantis que nous sommes très bien placés, car nos dépenses publiques sont contenues depuis longtemps. Il n'y pas de « gras » dans notre commune.

Vous avez demandé à plusieurs reprises d'avoir des éléments concernant la masse salariale de Carrières-sur-Seine, vous les avez eus et cela n'a pas soulevé de fulgurance de votre part en termes d'économies à réaliser.

Les économies principales qui sont à faire dans le futur sont des économies de mutualisation. M. Le Bricon en a parlé tout à l'heure pour ce qui concerne la cuisine centrale, sachant qu'en plus ont été mis en place des groupements de commande à la cuisine centrale, ainsi que pour le marché des photocopieurs. Comme vous le savez, nous sommes d'ailleurs généralement les premiers à les

demander.

M. Saunier, vous avez envoyé un courrier que j'ai lu avec attention au Président de la CABS. Vous demandiez avec beaucoup d'arguments très valables et des idées tout à fait pertinentes de développer les mutualisations.

Avez-vous entendu, depuis, beaucoup de réponses allant dans ce sens-là ?

M. Saunier : M. le Maire, vous savez très bien qu'à la CABS, actuellement, nous pouvons très bien ne pas appuyer totalement ce qui se fait car, pour ma part, je ne vois pas grand-chose se faire depuis que je suis élu (1 an). Je vous suis sur ce point, ça va très lentement.

On sait pourquoi, et on ne va pas en parler ce soir, mais je suis comme vous, dans une attente d'évènements qui ne viennent pas.

Mais restons sur Carrières, qui peut très bien être exemplaire. Montesson est extrêmement bien géré et vous le savez.

M. le Maire : Montesson n'a pas de dettes qui a créé une Société d'Economie Mixte qui a réussi à vendre des terrains pour un profit de 18 M€. C'est très bien pour Montesson, mais nous n'avons pas de tels terrains à vendre.

M. Saunier : mais nous pouvons très bien être un exemple qui va pouvoir tirer un certain nombre de communes de la CABS.

Il y a d'autres commune de la CABS... sachez M. le Maire que dans les contacts que nous pouvons avoir de manière informelle à travers la CABS, le taux de couverture des dépenses était une notion qu'ils ne connaissaient pas.

M. le Maire : nous sommes des pionniers. Vous allez voir que cela va suivre.

M. Saunier : je sais bien puisque j'en parle avec eux. A Chatou, ils sont à 30% sur leur conservatoire, et ils ne savent pas comment prendre le problème.

M. le Maire, vous avez la chance de pouvoir vous montrer en pointe, et on vous y aide.

M. le Maire : je ne suis pas là pour me montrer en pointe, mais bien pour gérer au mieux notre commune.

M. Saunier : oui mais nous avons l'obligation de gérer les comptes publiques et vous en avez la responsabilité. Nous, qui sommes vos opposants, on va voter avec vous sur cette affaire parce que nous pensons que vous allez dans la bonne direction.

Quand les choses sont bien faites, on le dit.

M. le Maire : je vous remercie.

M. Rabany : je voudrais me dissocier des attaques de M. Saunier contre les personnels municipaux qui sont présentés comme des boucs émissaires, même si la question de la maîtrise salariale est une question centrale qui doit être vue avec rigueur et sérieux.

Je crois que les services ont besoin d'un certain nombre de personnes.

Je me dissocie donc de ces propos qui stigmatisent un peu le personnel.

M. le Maire : nous n'avons pas de problème avec le personnel, et n'avons pas plus de dirigeants de services qu'ailleurs. Il faut savoir que dans le cadre de la masse salariale, il nous est imposé chaque année le fameux Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui est un index que nous subissons. Je ne suis pas là pour le commenter, savoir si c'est bien ou pas. Cela fait partie des augmentations budgétaires.

Ce qui est plus contestable en revanche, ce sont les éléments de solidarité pour lesquels nous sommes régulièrement ponctionnés, que ce soit au niveau de l'intercommunalité ou au niveau de la ville : pour exemple, le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) qui représente quand même 200 K€ qui partent dans la nature pour financer je ne sais qui, je ne sais où.

Nous n'aurions pas eu également à gérer l'augmentation des personnels de catégorie C, cela n'aurait pas forcément été un mal non plus.

Il ne faut pas oublier non plus la réforme des rythmes scolaires, la Loi Duflot qui ne résoudra rien, et bien d'autres...

Ce sont des ponctions qui pèsent énormément sur les budgets locaux, sans être justifié, et nous passons ainsi de 1,7 M€ de perte de DGF à 2,5 M€ de perte totale.

Faire des économies parce que toute la France est mise au régime de la dépense publique, nous sommes d'accord... et acceptons de prendre notre part en matière de réduction de dépenses publiques.

Mais si en plus de réduire nos moyens, l'Etat augmente nos dépenses, c'est inacceptable !

A l'impossible, nul n'est tenu et aujourd'hui, nous avons l'impression que la variable d'ajustement des dépenses publiques se situe plutôt au niveau des collectivités territoriales qu'au niveau de l'Etat. Il suffit de voir comment sont gérées les grandes unités administratives de notre pays. Au niveau national, c'est la gabegie quotidienne.

En termes d'exemplarité, il vaut mieux commencer par soi-même pour faire accepter l'effort à ceux qui sont en-dessous.

M. Perrière : la restauration scolaire représente environ 200 000 repas...

M. Le Bricon précise : notre prévisionnel pour 2015 est de 275 000 repas.

M. Perrière : dans les tableaux de coûts, il est annoncé 198 000 repas...

M. Seillan précise : 198 000 repas facturés unitairement, 250 000 repas produits en 2014. Les 50 000 repas supplémentaires sont facturés dans le cadre du centre de loisirs, des crèches, pour une journée d'accueil dans la semaine par exemple.

M. Le Bricon : il faut compter dans les 50 000 repas les animateurs des centres de loisirs qui déjeunent aussi le mercredi à la cantine.

M. Perrière : et qui couvre alors les 600 000 € d'écart entre 198 000 repas pour 1 325 000 € environ et les 1 900 000 € de fonctionnement de la cuisine centrale ?

M. Seillan : la cuisine centrale a un budget de fonctionnement de 1 900 000 €. Aujourd'hui, cette cuisine centrale perd 860 000 €.

M. Perrière : l'augmentation des tarifs pour la cantine ne va représenter, si c'était couvert à 100 %, que 1 300 000 €, donc il reste 600 000 €.

M. Seillan : il est difficile de vous suivre, mais je vais expliquer autrement :

- la cantine présente aujourd'hui un déficit de 860 000 € ;
- les 330 000 € attendus par la facturation supplémentaire, liée à la refonte des tarifs, ramène le déficit de 860 000 € à 530 000 €.
- La cantine reste donc déficitaire.

Si dans le tableau je ne parle pas des 50 000 repas qui sont facturés à la ligne, c'est pour deux raisons :

- En ce qui concerne les crèches, le tarif est plafonné par la CAF, il n'est donc pas à notre main ;
- En ce qui concerne les centres de loisirs : quand on accueille un enfant toute la journée pendant les vacances scolaires, le tarif aujourd'hui de la tranche T9 est de 14,81 € : cela couvre le prix du repas et l'ensemble de l'encadrement du matin jusqu'au soir.

Ainsi, les fameux 50 000 repas supplémentaires ne peuvent être repris dans un tableau qui ne parle que de la restauration scolaire, avec des tarifs pour lesquels nous pouvons agir sur le taux de couverture.

M. le Maire : tout ceci fera l'objet d'un article dans le prochain Carrières Magazine, qui illustrera la totalité de ce qui a été évoqué ce soir.

Pas d'autres questions.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur SEILLAN, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 33 voix exprimées, 30 voix pour, 3 voix contre (M. Rabany, M. Perrière, Mme Dussaussois),

Article 1 : **DECIDE** de fixer les tarifs des services publics municipaux à compter du 1^{er} septembre 2015 selon les tableaux ci-annexés.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Madame la Trésorière.

M. le Maire s'adresse au public: nous vous remercions d'être venus et de vous intéresser à la vie de notre ville, même si ce n'est pas facile tous les jours. Nous espérons votre compréhension.

02- CM-2015-033 Instauration et tarification de la participation pour le financement de l'assainissement collectif

Rapport

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif dite « PFAC » en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Egout dite « PRE » et ce, depuis le 1er juillet 2012.

Les articles L. 1331-7 et L. 1331-7-1 dudit Code prévoient que ce seuls les propriétaires au moment du raccordement effectif de l'immeuble sont redevables, à l'exclusion de toute autre personne, notamment les aménageurs et lotisseurs.

Par conséquent, la PFAC est perçue **auprès** de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement en vertu de l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, qu'il s'agisse :

- des propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau ;
- des propriétaires d'immeubles préexistants à la construction du réseau et non encore raccordés au réseau ;
- des propriétaires d'immeubles existants, déjà raccordés et procédant à des travaux de modification ou d'aménagement susceptibles de générer des effluents supplémentaires.

Le plafond légal de la PFAC est fixé à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, diminué, le cas échéant, du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement, lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement, dans les conditions fixées par l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique:

- 1500 € pour tout nouveau raccordement d'un nouvel immeuble ou d'une construction nouvelle à un réseau de collecte existant, ou d'un immeuble existant à un réseau nouvellement créé,
- pour toute extension de plus de 15 m² d'un immeuble ou d'une construction déjà raccordés, seule la surface de plancher supplémentaire (en m²), objet de l'extension ou du réaménagement, est prise en compte dans le calcul de la PFAC au tarif de 15 € / m² de surface de plancher supplémentaire.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.

Il est rappelé que les usagers doivent s'adresser au service d'assainissement avant tout raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, quelle que soit l'entreprise qui réalise les travaux de raccordement.

Si le service d'assainissement était amené à constater un raccordement réalisé sans avoir été informé préalablement, outre les sanctions éventuellement applicables, l'usager serait redevable de la PFAC.

Il convient ainsi d'instaurer la PFAC sur le territoire de la Commune de Carrières-sur-Seine.

Pas de questions.

Délibération

Vu la Loi n° 2012-354 du 14/03/2012 de finances rectificative pour 2012,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-8,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.1331-1, L.1331-2 et L.1331-7,

Considérant l'économie réalisée par les propriétaires d'immeuble soumis à l'obligation de raccordement au réseau public en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation,

Considérant que la participation pour le financement de l'assainissement collectif s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose de l'installation de l'assainissement individuel diminué, le cas échéant, du coût du branchement situé sous la voie publique, remboursé par le propriétaire à la Commune.